



APPEL A PROJETS

Quartiers d'été 2022

**Examen au fil de l'eau des dossiers de candidature déposés
jusqu'au lundi 20 juin inclus**

I – Contexte

Dans le contexte de crise sanitaire, économique et sociale apparue de ces deux dernières années, l'opération Quartiers d'été a permis de renforcer les actions au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) finistériens. L'objectif est de favoriser l'animation des quartiers, développer du lien social et multiplier les opportunités de nature à faciliter l'accès à l'emploi, au sport ou à la culture.

Cette opération est renouvelée pour l'été 2022, dans le même esprit de soutien le plus direct possible aux habitants.

L'opération repose sur deux grandes orientations nationales :

- Un temps de respiration, de divertissement et de découverte
- Un temps de rencontre et de renforcement du lien social.

II – Domaines d'activité visés

L'opération Quartiers d'été est l'occasion de renforcer la diversité des actions possibles auprès des habitants. Au vu des problématiques constatées sur les différents quartiers finistériens dans un contexte de crise sanitaire, les axes ci-dessous précisent les attendus de cet appel à projets. Les actions proposées ne sont pas exhaustives, d'autres projets en adéquation avec les besoins des habitants peuvent être financés.

L'articulation possible avec les dispositifs de droit commun et les partenaires concernés pour chaque domaine d'intervention sera examinée.

Une attention particulière sera portée à l'ambition des projets proposant notamment :

- les rencontres et activités inter-quartiers afin de prévenir des phénomènes de rixes ;
- les activités en soirée et en weekend afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier du dispositif mais aussi d'animer l'espace public durant ces périodes ;
- les activités mixtes et intergénérationnelles mais aussi dédiées aux jeunes filles, aux femmes et aux familles qui sont souvent moins bénéficiaires des activités proposées.

Se divertir

Promouvoir le Sport

Quartiers d'été doit être un moment pour proposer aux habitants et jeunes des quartiers (et notamment aux jeunes filles et femmes), des activités sportives variées leur permettant de s'amuser, de se dépenser, de recommencer à avoir une activité physique, etc.

La proximité du bord de mer constitue notamment un excellent cadre pour favoriser l'accès aux pratiques nautiques et à la natation, en complément des dispositifs « J'apprends à nager » et « Plan Aisance Aquatique ».

Par ailleurs, dans une logique d'inclusion des habitants et notamment des jeunes dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, des « olympiades sportives » prenant la forme de rencontres, tournois et compétitions sportives interquartiers, intercommunales, intergénérationnelles (...) pourront être soutenus.

Favoriser l'accès à la culture

Quartiers d'été doit être un moment de divertissement et d'éveil à toutes les formes d'expression de la culture pour les habitants des quartiers, et notamment les jeunes.

Seront favorisés les projets permettant la pratique culturelle des jeunes et/ou construits dans un objectif de mixité intergénérationnelle, les animations de rue (micro-festivals, spectacles itinérants, concerts, expositions d'extérieur...) dans les quartiers prioritaires.

Apprendre, apprendre sur soi

Développer l'esprit critique et citoyen des jeunes

Apprendre en faisant, de manière ludique et en exerçant son esprit critique, permet de développer la capacité à penser et à agir des jeunes. Les actions visant à démocratiser l'accès aux savoirs et d'éveiller l'esprit critique et la curiosité, notamment via des ateliers de médiation.

Soutenir la parentalité

Actions de soutien aux parents, notamment les familles monoparentales, au-delà de la mobilisation des moyens de droit commun (REAAP, Cafés des parents, centres sociaux et espaces de vie sociale...), afin de les accompagner dans leur parentalité, mais aussi de leur proposer des temps de respiration et activités dédiées.

Prendre soin de soi, des autres et de la nature

Prendre soin de soi et des autres

Actions pour renforcer l'accès aux soins, organiser des ateliers de prévention (notamment sur l'alimentation), encourager les échanges pour mieux prendre en compte la souffrance psycho-sociale, prévenir l'isolement et le glissement dans la dépendance des personnes âgées (ateliers mémoire, pratique sportive...).

Prendre soin de la nature

Actions variées en vue d'enrichir les programmations estivales : initiatives autour de l'agriculture et la végétalisation urbaines, en lien par exemple avec les Quartiers fertiles et les jardins partagés, actions autour de l'économie circulaire, de la qualité de l'alimentation et des filières locales, sensibilisation à la biodiversité, aux écogestes, au recyclage et aux économies d'énergie, sorties « nature » pour découvrir la biodiversité du quartier, des espaces agricoles et naturels environnant ou d'espaces naturels remarquables à proximité, participation à des chantiers de restauration d'infrastructures dans des sites naturels...

Saisir les opportunités pour gagner en expérience

Favoriser l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat dans les quartiers

Actions innovantes d'insertion dans le marché du travail ou le monde de l'entrepreneuriat, en lien avec les acteurs locaux de l'économie et de l'emploi, permettant aux habitants des quartiers de bénéficier de la relance économique.

Trouver des jobs d'été

Toutes actions de nature à permettre aux jeunes de trouver des jobs d'été essentiels pour une grande partie de la jeunesse, tout particulièrement pour ceux issus de milieux défavorisés.

Se former et acquérir des compétences structurantes pour soi et valorisables sur le marché du travail

Formations sur des compétences numériques de base, découverte des outils et des espaces adaptés permettant notamment de suivre des formations à distance ou de passer des entretiens d'embauche, prêts ou locations de matériels reconditionnés acquis auprès de ressourceries partenaires...

S'initier à la mobilité

Actions d'accompagner les jeunes dans leurs mobilités :

- passage de l'examen du permis de conduire via dispositifs de « bourse au permis » mis en place par les collectivités territoriales en direction des jeunes de 18 à 25 ans (prenant en charge une partie du coût du permis en échange d'une activité d'intérêt collectif) ;
- actions de sensibilisation aux déplacements à vélo en ville via le cas échéant le « plan Vélo » incluant une formation « Savoir rouler à vélo » dispensée par des associations.

Favoriser l'acquisition de qualifications

Actions de promotion et d'acquisition de qualifications diverses (Bafa, PSC1...), ateliers sociolinguistiques...

Se rencontrer et se retrouver

Favoriser les activités interquartiers et/ou intergénérationnelles

Toutes les actions contribuant à renforcer le lien social et la proximité de voisinage :

- animations, activités et rencontres interquartiers (repas, ateliers de cuisine, jeux, concours, fêtes, compétitions sportives, expositions itinérante...), fêtes interquartiers...
- actions intergénérationnelles (cafés gourmands en pied d'immeuble pour les personnes âgées, initiation au numérique des personnes âgées par des jeunes, jeux, compétitions sportives ou culturelles, activités et rencontres intergénérationnelles pour partager des moments et des récits de vies et transmettre la mémoire du quartier.

Le rapprochement des habitants et des institutions passe aussi par l'accompagnement dans la citoyenneté sous des formes ludiques (jeu, concours dessin, « escape game »...) pour permettre aux jeunes de découvrir celles et ceux qui, par leur travail, font vivre la République et ses valeurs.

Actions d'« aller vers » (par exemple des stands d'accès et d'information aux droits dans les lieux de la vie quotidienne, des ateliers-formation et permanences pour accompagner dans les démarches administratives, le recours aux droits...).

III - Les territoires d'intervention

Les projets doivent bénéficier aux habitants des quartiers prioritaires de la ville, désignés par décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015. Pour le Finistère, 9 quartiers prioritaires désignés sont :

- Bellevue (Brest Métropole) ;
- Kerangoff-Loti (Brest Métropole) ;
- Keredern (Brest Métropole) ;
- Kerourien (Brest Métropole) ;
- Lambezellec Bourg (Brest Métropole) ;

- Pontanezen (Brest Métropole) ;
- Queliverzan Pontaniou (Brest Métropole).
- Kerandon (Communauté d'agglomération de Concarneau) ;
- Kermoisan (Communauté d'agglomération de Quimper. Bretagne Occidentale).

5 autres quartiers dits « de veille active » depuis leur sortie de la géographie prioritaire antérieure le 31 décembre 2015, font également l'objet d'une attention particulière :

- Pen Ar Creach (Brest Métropole) ;
- Saint-Martin (Brest Métropole) ;
- Saint-Pierre (Brest Métropole) ;
- Centre ville de Morlaix ;
- Plateau Nord-Est (Morlaix).

III – Procédure de dépôt des candidatures

Les candidatures seront étudiées au fil de l'eau et jusqu'au 20 juin 2022.

Un seuil minimal de financement de 1 000 € pourra être accordé, sans exigence de cofinancement.

Les dossiers cerfa de demande de subvention devront être exclusivement envoyés par courriel à la DDETS, à l'adresse suivante :

ddets-psie@finistere.gouv.fr

Le directeur départemental,



François-Xavier LORRE